

ORGANISATION DE L'INTERNAT

Chaque jour, nos élèves sont déposées à divers endroits de RDV à Namur, et le retour à l'internat se fait de la même façon.

Les élèves fréquentant les écoles qui ne proposent pas de repas complets, emportent leur déjeuner préparé par leur soin le matin. Les autres dînent soit à l'internat, soit à l'école (le repas du soir est pris en charge par l'internat). Le repas du soir est proposé à 17h15. Divers services prévus suivant l'heure d'entrée des différentes écoles, la collation est servie vers 20h30.

Heure de l'après-midi des études : 18h30 à 20h30.

Le mercredi après-midi est réservé aux activités diverses (bricolages, cuisine, visites variées, promenades,...).

Nous proposons également des activités lors des soirées d'intégration ou en cours d'année (théâtre, ligue d'impro, matchs de basket, baptême de plongée sous-marine, festival du film nature de Namur,...).

L'internat de Haute-Anhaive peut accueillir les jeunes filles de la plupart des écoles de la ville de Namur.

Pour plus de précisions, rendez-vous sur notre site internet ou notre page Facebook.



DOMAINE DE HAUTE-ANHAIVE
Chaussée de Liège, 394 - 5100 Jambes



Tél : +32 81 30 24 65



Fax : +32 81 30 85 32



www.hauteanhaive.be



iacf.hauteanhaive@skynet.be



Internat Haute-Anhaive Jambes Namur

HAUTE-ANHAIVE

INTERNAT

POUR JEUNES FILLES



Un cadre de verdure
à deux pas du centre-ville.

Des locaux agréables
dans un parc privé de 12 hectares.

Un personnel éducatif qualifié,
compétent et à l'écoute des jeunes.

DOMAINE DE HAUTE-ANHAIVE
Chaussée de Liège, 394 - 5100 Jambes

CHAMBRES

Chambres de 1, 2 ou 3 personnes suivant l'âge, les affinités et/ou les disponibilités.

DESCRIPTIONS

Les inscriptions débutent dès la rentrée des vacances scolaires. **Merci de prendre rendez-vous par téléphone au 081 30 24 65.**

Les vacances d'été : inscriptions possibles jusqu'au 15 août et reprise à partir du premier jour ouvrable le 15 août, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. **Toujours sur rendez-vous.**

COÛT

Le prix de la pension est fixé par la FWB. À titre indicatif, elle s'élevait à 2334,51 euros pour 2018/2019 (ce montant est indexé chaque année) avec possibilité d'étalement en 9 mensualités dont :

- 1/9 de la pension complète à l'inscription
- 1/9 de la pension pour le 16 août.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES LORS DE L'INSCRIPTION

- L'attestation d'inscription à l'école.
- La carte d'identité de l'élève.
- La carte d'identité des deux parents responsables (si mariés ou garde conjointe, sinon du responsable légal).
- Une composition de ménage (à réclamer à la commune).
- 2 photos format carte d'identité de l'élève.
- 2 vignettes de mutuelle.
- Un numéro de compte à partir duquel le paiement de la pension sera versé.
- Une adresse email (obligatoire).
- Tous les numéros de téléphone utiles des parents.
- En cas de garde exclusive d'un parent, une copie du jugement le justifiant.

